

Cadre général

Direction// service ou pôle d'affectation :

DILAS / Service insertion/ Pôle insertion des jeunes

Référence au programme, schéma, mission existant :

Programme 142 (Missions locales, FAJ, Bourse permis, Passeport loisirs, etc.)

Description de l'action actuelle :

Axe(s) stratégique(s) de référence :

Axe 4 : « Répondre efficacement aux enjeux démographiques »

Objectif(s) de référence :

Priorité : « Accompagner les jeunes dans l'accès à l'emploi »

Objectif 1 : « Reconnaître la capacité d'initiative des jeunes par le soutien aux projets dont ils sont les acteurs ».

Description du projet

Objectifs : Action partenariale d'envergure qui, à terme, verra les CLLE (Commissions Locales de Lutte contre les Exclusions) passer de la gestion du Fonds d'aide aux jeunes départemental (FAJ : 600 000 € d'aides directes) à la gestion d'un « Fonds mutualisé » (Entre 1 200 000 € et 2 000 000 €) régi par un règlement départemental unique. Ce fonds sera régi selon une logique d'accompagnement du parcours du jeune et non selon une logique de dispositifs. La Mission locale est la porte d'entrée majeure/parfois exclusive de chacun de ces dispositifs

Description du projet :

1. *bénéficiaire / public cible : 16-25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle*

2. *Présentation du contenu du projet :*

Parmi les dispositifs relevant du futur fonds mutualisé, certains seront activés en CLLE (instance partenariale d'examen des aides financières individuelles sollicitées, et d'octroi de ces aides), et tous seront rendus visibles à la CLLE comme autant d'outils activés autour des parcours des jeunes par leurs accompagnateurs. L'activation des aides et outils ne prendra sens qu'au regard du parcours du jeune et des objectifs contractualisés dans le cadre de ce parcours.

3. *Moyens et coûts : Missions locales, personnel des CLLE, etc.*

Fonds	Crédits	
FAJ (Fonds d'aide aux jeunes), aides directes	600 000 €	
FIPJ (Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes), aides directes	78 061 € de 2005 mis en œuvre début 2006 + crédits 2006 indéterminés (entre 0 et 600 000 € aides directes et indirectes confondues)	
Ex-contrat d'autonomie	400 000 € en réserve	1 000 000 € en année pleine
Bourse permis de conduire	145 000 €	
Total	1 245 000 €	1 845 000 € en année pleine

Moyens humains : nécessité de renforts contractuels en CLLE, au moins pendant six mois (chiffrage en cours par DTAS, cf. note au bureau Conseil Général du 03.04.06)

Modifications proposées par rapport à l'existant :

Résultats attendus :

- **décloisonnement** siège/territoire
- **territorialisation** des dispositifs et intervention en **proximité** avec la situation des jeunes
- **connaissance du devenir des jeunes** pour lesquels des aides (Etat, Conseil général) sont activées, en lien avec des types d'accompagnements mis en œuvre notamment par les Missions locales
- utilisation du « **contrat** » comme moyen pivot du dispositif, levier d'insertion et garant d'une **incitation d'accès à l'autonomie**
- **montée en expertise des CLLE**
- développement d'une **culture commune** : **pertinence des aides au regard des types de parcours et types d'accompagnement**
- développement d'une **culture de l'évaluation** et de la **mise en visibilité des résultats** atteints : capitalisation des pratiques, mutualisation des savoir faire et possible décision commune de réorientation des pratiques en fonction des résultats atteints/non atteints

Cette action se conforme pleinement au « devoir d'avenir » que le Département disait dès 2002 avoir contracté à l'égard des jeunes finistériens (Cf. Rapport jeunesse de septembre 2002 fixant les grandes orientations du Conseil général en matière de politique jeunesse). Telle qu'elle se configure, cette action permettra au Conseil général, en partenariat avec l'Etat et les Missions locales, de répondre de ce à quoi il s'est engagé en direction des jeunes en insertion.

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

La phase n° 1 (mise en œuvre du FIPJ, Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes) est réalisée : mise en œuvre effective à compter de la semaine 3 de janvier 2006)

Indicateurs de suivis :

Le dispositif a pour priorité dans sa construction actuelle « **l'accompagnement des jeunes dans l'accès à l'emploi** » et doit permettre à terme d'évaluer, statistiques à l'appui, les résultats produits par le couplage des aides (Etat, Conseil général) et des types d'accompagnement mis en œuvre (Missions locales, Territoires d'action sociale du Conseil général).

Indicateurs :

Nombre d'instances activées et nombre de demandes instruites.

Nombre de jeunes « insérés » professionnellement (ayant accédé à un CDD, à un CDI).

Nombre de contrats mis en œuvre formalisant des projets d'insertion construits.

Nombre de parcours de jeunes présentés en CLLE par corrélation entre « types », « niveaux » d'accompagnement et types d'aides.

Enquête sur le degré d'appropriation d'une culture commune centrée sur la pertinence parcours, accompagnement, aide.

Qualité de la communication partenariale (CLLE, Missions locales, CDAS, CCAS et autres partenaires).

Elaboration de nouveaux outils de connaissance du devenir des jeunes.

Délais :

Le dispositif fera l'objet d'un rapport en séance plénière du 15 juin 2006.

Acteurs

Elu référent : Madame Patricia ADAM

Chef de projet/Référent : Philippe GELEOC (Service insertion/ Pôle insertion des jeunes) coordonnateur du travail de l'« Equipe Insertion Jeunesse » (Représentants du Conseil général, de l'Etat et des Missions locales)

Partenaires internes : Mission jeunesse, Territoires d'action sociale et CLLE, service action sociale, service logement, etc.

Partenaires externes : Missions locales, Etat (DDASS, DDTEFP)